

Secourisme de base pour le secteur construction

 16 h  225,00 €

Public

Tous secteurs de la construction confondus.

Objectifs

Dans une entreprise, un imprévu peut toujours se produire et l'accident est vite arrivé. L'entreprise doit s'y préparer pour que les victimes puissent recevoir les secours nécessaires le plus rapidement possible. C'est pourquoi le Code du Bien-Etre, au Travail, Livre I - Principes Généraux, Titre 5 dresse le cadre de l'organisation des premiers secours dans l'entreprise.

Si les activités de l'entreprise ne comportent pas de risques spécifiques pour les travailleurs, la formation de base est suffisante. Cette formation doit être présente dans toutes les entreprises où il est nécessaire d'avoir au moins un secouriste.

Les principes de base

- Comprendre le rôle du secouriste
- Se rendre compte de l'importance de l'hygiène dans les procédures de premiers secours
- Analyser correctement la situation et les circonstances pour alerter et agir de façon efficace dans l'urgence
- Connaître et appliquer correctement les soins de confort préalables à l'évacuation et les procédures de dégagement.

Soutenir les fonctions vitales

- Administrer les premiers secours à une victime inconsciente
- Administrer les premiers secours à une victime en proie à des suffocations
- Reconnaître l'état d'une victime ayant des douleurs à la poitrine
- Pratiquer le réanimation cardiovasculaire
- Réanimation par défibrillation externe automatique

Autres anomalies

- Reconnaître les signes d'une affection grave et appliquer les principes généraux des premiers secours
- Etre en mesure de dispenser les premiers secours corrects lors de : hémorragies, lésions de la peau, lésions et traumatismes aux os, aux muscles, aux articulations
- Blessures à la tête, y compris la présomption d'une lésion aux vertèbres
- Brûlures
- Blessures aux yeux

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

225,00 €

✔ Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

📍 Liège

> Du 5 janvier 2026 au 12 février 2026
Deux journées de 8h30 à 17h

> Du 7 janvier 2026 au 14 janvier 2026
Deux journées de 8h30 à 17h

📍 Verviers

> Du 13 janvier 2026 au 20 janvier 2026
Deux journées de 8h30 à 17h

📍 Villers-le-Bouillet

> Du 15 janvier 2026 au 22 janvier 2026
Deux journées de 8h30 à 17h

> **Certificat - Attestation**

Le Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers est agréé par le SPF EMPLOI, TRAVAIL et CONCERTATION SOCIALE pour dispenser la formation.

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

Les ouvriers de la Commission paritaire de la **Construction (CP 124)** bénéficient d'aides très intéressantes pour suivre les formations, en particulier au cours de la période hivernale s'étendant du 1^{er} décembre au 31 mars.

Pour tout renseignement sur ces aides, contactez Constructiv Liège – Ig@constructiv.be – T 04 221 56 70

Formation agréée Cefora (<https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200>) --> formation gratuite sous certaines conditions pour les travailleurs de la CP200

Pour en savoir plus et découvrir la procédure d'inscription, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation**. (<https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)



(<https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200>)

> **Partenaires**

Le fonds de formation de la construction.

> **Examens**

Conformément à l'A.R., la fin des cours est clôturée par une évaluation des compétences dont la réussite permet l'obtention d'un certificat.